

Rédacteur: L. AMSELEM

Vientiane, le 14 octobre 2017

Objet: Compte-rendu de la réunion de la commission extension

Destinataire(s) : commission extension

COMPTE RENDU

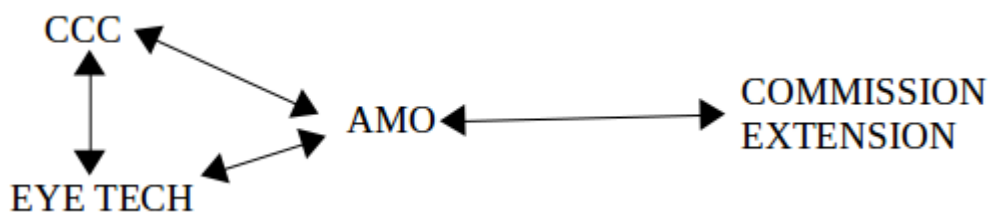
Présents :

- M. Phonsi pour CCC
- M. S. Meenken – AMO
- Mme A. Chaponnière, MM S. Mathey, C. Paga. M. Chatenet, S. El Moutaoukil, L. Amselem pour la commission extension

1- Système de sécurité

L'entreprise Eye Tech Security System est le prestataire de ce service pour l'installation du système de sécurité (CCTV, détecteurs de présence, ...).

- Des modifications ont été demandées à cette entreprise lors d'une réunion précédente en présence de Michael Billen représentant Eye Tech Security System par rapport à leur proposition initiale.
- Une mise à jour de celle-ci a ensuite été faite à la commission extension qui la validera si elle prend bien en compte les modifications demandées.
- Pour les installations sportives, des précisions doivent être apportées afin que la proposition soit validée complètement.(haut parleurs et caméra)
- La communication qui doit s'installer pour tout vérifier est :



2- Mur d'escalade

- Les documents de certification du matériel ont été mis à jour et fournis à la commission extension.
- Reste à définir les routes d'escalade et les niveaux de difficulté de ces routes.
- L'AMO précise que l'entreprise qui a fourni le matériel est Geicko alors que celle qui l'a installé et a monté le mur est une équipe vietnamienne pour laquelle aucune compétence certifiée n'est vérifiable à ce jour contrairement à Geicko. Il demande également qu'une personne de Geicko soit sur place pour valider le travail d'installation et préciser les routes avec leur difficulté.

- CCC doit donc en informer l'AMO dès que cela sera possible pour vérification des travaux puis l'AMO en informera la commission extension pour validation.

3- Piscine

- Le design global y compris les réseaux associés de la piscine est sous la responsabilité de DG et non de CCC. DG doit d'ailleurs trouver des solutions aux problèmes soulevés dans les précédentes réunions auprès d'une entreprise thaïlandaise spécialisée et travailler en collaboration étroite avec l'AMO. Cette organisation a été actée en réunion de chantier 11 octobre 2017

4- Couleurs des portes

- CCC informe qu'il sera impossible de fournir entre 14 et 17 couleurs de portes laminées comme est indiqué dans le projet et indique qu'il sera possible d'en fournir seulement 4 à 5 différentes du fait de la difficulté et du temps imparti pour leur fabrication.
- CCC s'engage dès que possible à proposer à l'AMO des échantillons pour validation.

5- Laboratoires de sciences et salles de Chimie/SVT

- Pour des raisons de sécurité et technique, CCC qui doit fournir toutes les paillasses de travail des salles de SVT/Chimie et des laboratoires de préparation, doit respecter la demande du LFIV en proposant le matériel adapté et certifié.
- La commission extension a informé CCC de la visite du site par Kanya Mittaphab, entreprise laotienne pour ce type de matériel, il y a 2 semaines, invités par L. Amselem et en présence de l'AMO. Les coordonnées de l'entreprise ont été données à CCC pour prendre contact.
- Des devis sont en attente auprès de 6 autres entreprises pour tout le mobilier de ces salles spécialisées.
- Toutes les prises électriques murales dans les salles de SVT et de SPC doivent être abaissées de 1m à 40 ou 60 cm afin de placer tous les câbles à l'intérieur des systèmes intégrés aux paillasses. Tous ces changements ont été signalés à l'AMO pour prise en compte.

6- Électricité

- L'AMO informe que l'équipe qui installe le réseau électrique est vietnamienne et qu'il est difficile de communiquer avec eux, il demande qu'un superviseur soit présent pour cela car pour l'instant, c'est M. Pakai qui joue ce rôle sans pour autant avoir été désigné auprès de l'AMO comme tel. Il faut une personne référente afin de contrôler leurs travaux : câblage, séparation des réseaux, ...
- RDV CCC – AMO samedi 10h pour en discuter.
- Visite du chantier pour état des lieux par AMO et M. Paga lundi 16/10.
- La commission insiste sur ce point dû au fait de l'importance vitale de tout le réseau électrique du site.

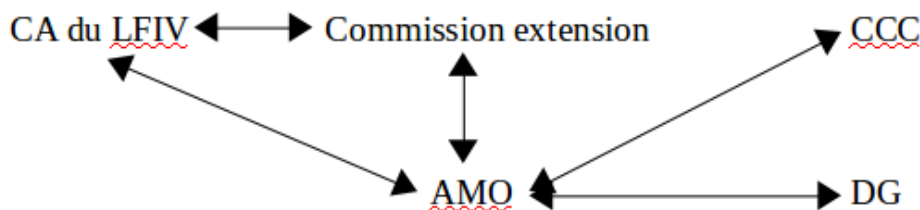
7- Climatisation

- CCC confirme que l'équipe d'installation du prestataire thaïlandais n'est pas sur le chantier et devrait revenir la semaine prochaine sachant que pour tout terminer il faudrait 4 semaines de travail.
- L'AMO informe la commission du changement de place de la majorité des compresseurs situés pour l'instant au niveau des casquettes des bâtiments administratifs, derrière ces bâtiments.

8- Retard

- Si pas de nouveaux problèmes (changement de design, mise à jour des plans, livraison des matériaux), CCC table pour une livraison de tous les bâtiments fin décembre 2017 et non fin novembre pour les bâtiments 1 à 4 puis fin décembre pour les autres comme annoncé précédemment.

- L'AMO et la commission demandent expressément à CCC de ne plus commencer de travaux sans un accord de l'AMO sur le choix des matériaux qui se fera la voix du LFIV.
- Pour toute communication, le chemin à respecter doit être :



9- Éclairage extérieur – entrée principale

- L'AMO informe la commission que les plans de ce réseau doivent être fournis par DG, il suit cela et en a fait la demande à DG.

10- Modification du contrat LFIV-CCC

- L'AMO informe la commission qu'un avenant au contrat liant le LFIV à CCC doit être fait à cause d'une fin des travaux du chantier retardée à fin décembre 2017 au lieu de fin octobre, de la même façon, le contrat LFIV – AMO doit aussi être amendé en fonction du nouveau calendrier des travaux qui doit être présenté par CCC.
- La commission propose à CCC de revoir son calendrier et d'en proposer un nouveau afin de terminer tous les travaux avec le degré de finition attendu par le LFIV. Une mise à jour de ce calendrier devrait être rendue par CCC mercredi 18/10 à l'AMO pour vérification et transmission à la commission extension puis au CA du LFIV pour prise en compte.

11- Discussion entre les membres présents de la commission et l'AMO

- Paiement de DG suspendu tant que les plans faisant défaut pour terminer le chantier ne seront pas fournis (piscine, sécurité générale, éclairage extérieur au niveau de l'entrée principale, cour et amphithéâtre) alors qu'une facture datée du 05/06 dernier a été donnée au LFIV.
- L'AMO peut faire le lien entre DG et le LFIV et demander ces plans afin que le paiement de DG se fasse. Il souhaite qu'une description précise des besoins dans ces plans soit faite pour ne pas perdre encore du temps et que cela soit fait par DG en fonction de la supervision des travaux réalisés et ceux qui doivent être terminés en accord avec lui et donc la commission et le LFIV.
- Un RDV entre AMO-DG-commission extension est souhaité assez rapidement.
- Les travaux du réseau électrique global et ceux pour la climatisation peuvent être faits en parallèle afin d'être plus efficace dans le temps mais l'AMO émet des réserves quant à la possibilité de superviser ces travaux avec justesse.
- L'AMO doit entrer en contact avec CCC pour discuter de la période estimée pour finir le chantier. En fonction du temps défini restant pour cela par CCC, le LFIV aura une marge plus ou moins intéressante de négociation par rapport au coût des travaux supplémentaires déjà proposé par CCC.
- Rappel à propos des plans « sécurité » : ils doivent répondre aux besoins du LFIV et non au coût pour CCC, tout comme les paillasse des laboratoires de préparation de sciences et des salles de cours associés.
- La commission souhaite que l'AMO calcule le coût des travaux non faits à la suite des décisions prises par le LFIV, pour information.

Fin de la réunion 19h40